

Monsieur Frédéric BAUDOUIN

03, place de l'Hôtel de Ville

77570 CHÂTEAU LANDON

Mme GADOIS

Rue du Pont

45490 SCEAUX-DU-GÂTINAIS

Objet : Attestation des échanges de la réunion Elicio du 17 février 2025

Château Landon, le 16 avril 2026

Je soussigné, Frédéric BAUDOUIN, 2ème adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Patrimoine de la commune de Château-Landon, atteste avoir été présent le 17 février 2025, à la salle de la Tourelle, en qualité de représentant de Madame le Maire, Valérie LAGILLE, empêchée, lors de la réunion organisée avec le promoteur Elicio.

Au cours de cette réunion, à laquelle participaient plusieurs élus, Madame Gadois, Maire de Sceaux, a exposé la situation. Au cours des échanges, l'ensemble des élus présents a exprimé de manière unanime les positions suivantes :

Il a été considéré qu'il est prématuré, à ce stade, de réunir un comité de projet, ce point ayant été clairement et à plusieurs reprises souligné au cours de la réunion ;

- Compte tenu du retrait du projet précédent et des observations formulées par la commission d'enquête publique en 2023, notamment en ce qui concerne l'insuffisance de concertation, il a été indiqué qu'il n'est pas possible de présenter le projet actuel comme s'inscrivant dans la continuité du précédent ;
- En conséquence, le document présenté comme décrivant un « projet dans la continuité du précédent » — document qui, au demeurant, n'a pas été transmis préalablement aux participants malgré les demandes répétées de Madame Gadois n'avait pas lieu d'être présenté en l'état lors de cette réunion ;
- Il a été demandé que ce projet, considéré comme un nouveau projet, soit repris à son origine, en commençant par une réunion avec le pôle EnR de la préfecture ;
- Une telle réunion apparaît d'autant plus nécessaire que :
 - les interlocuteurs administratifs ont évolué depuis 2023,
 - les procédures applicables à ce type de projet ont été modifiées depuis 2023,
 - le promoteur Elicio, tant dans sa communication écrite qu'orale, a démontré ne pas avoir pleinement pris en compte ces évolutions ;
- Il a été expressément demandé que le compte rendu de la réunion, rédigé par Elicio, soit soumis à l'approbation préalable des élus présents, avant toute diffusion, publication ou transmission aux services de la préfecture.

Par ailleurs, je constate que :

- Le compte rendu de cette réunion ne m'a pas été transmis pour relecture ni validation, pas plus qu'aux autres élus présents ;
- En conséquence, ce document ne peut être considéré comme validé, ni comme opposable, ni comme publiable en l'état.

La présente attestation est établie pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Château-Landon, Le 16 avril 2026

Frédéric BAUDOUIN

